COMMISSION DES COMPETITIONS

Section Seniors Masculins à 11

Réunion du 15 décembre 2021
à l'issue du Comité de Direction

Président : Pierre BIENVENU

Présents : Claude COQUEMA, Nathalie DEPAUW, Patrick MAIGRET, Luc VAN HYFTE.

Assiste : Eric LEDENT, Directeur Administratif du DOF.

Les décisions de la Commission des Compétitions du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Régionale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

Ordre du jour :

- Reprise des compétitions séniors (journées reportées en championnats),
- Mise à jour du calendrier.

La Commission des Compétitions rappelle à tous les clubs de respecter les directives sanitaires telles que les gestes barrières ainsi que l'application du pass sanitaire durant les rencontres officielles et entrainements.

1 – **Etat des Lieux.**

- ✓ Deux journées de championnats de seniors D1 à D4 et trois journées pour la D5 ont été reportées en raison des conditions climatiques et de l'état des terrains.
- ✓ La journée du 5 décembre correspond à un report général des compétitions de la Ligue de Football des Hauts de France et de ses sept Districts.
- ✓ En revanche, la journée du 12 décembre, chaque District a adapté sa programmation à son contexte local. Dans l'Oise, nous avons attendu le vendredi 10 décembre pour statuer. En effet, le jeudi matin, nous avions moins de 5 arrêtés municipaux et nous sommes montés à 50 arrêtés le vendredi midi, soit de l'ordre de 30 % de nos terrains. Il a donc été décidé de reporter cette journée qui n'aurait pas pu se dérouler complétement, d'autant que des arbitres auraient pu aussi remettre des matchs en raison de l'état des terrains.

2 – **Mise à jour du calendrier des championnats du DOF (Seniors).**

Afin de remettre à jour notre calendrier des compétitions séniors, plusieurs paramètres sont à prendre en compte :

- ✓ Calendrier révisé de la Ligue des Hauts de France pour l'alternance des terrains,
- ✓ Situation de la D1 qui a 22 journées au regard de groupes à 12, et qui a son programme de reprise déjà établi au 23 janvier,

- ✓ Situation des équipes de D2 à D4 qui avaient leur programme de reprise des compétitions de championnat au 6 mars,
- ✓ Situation de la D5 qui a repris sa formule championnat plus tard que la D1, D2, D3, D4 au regard de la première phase de brassage Patoux.

Après échanges et débats sur les différentes options possibles, il est convenu les points suivants pour la reprogrammation des championnats séniors :

- ✓ Reprise confirmée de la D1, pour le 23 janvier comme prévu,
- ✓ La journée 11 de D1 est reprogrammée au 30 janvier afin de permettre une journée complète des championnats de district à la date prévue en février (13/02) de la journée D1 (les autres divisions de D2 à D4 ne devaient pas jouer en février pendant que la D1 jouait). La reprogrammation de cette journée 11 de D1 ayant pour objectif de permettre au DOF de gérer l'alternance des terrains entre les équipes A et B.
- ✓ Les journées du 5/12/21 et 12/12/21 de D1 à D5 sont reprogrammées au 13/02/2022 et 20/02/2022.
- ✓ La journée en retard de D5 du 28/11/2021 est reprogrammée au 30 janvier 2022,
- ✓ Les équipes qui ont des matchs en retard (pas de journées complètes) de la D2 à la D4 sont susceptibles de jouer le 16, 23 ou 30 janvier 2022.

3 – **Mise à jour du calendrier des coupes du DOF (Seniors).**

Les Coupes de l'Oise, Objois et Chivot sont en 8° de finale et le Challenge Patoux en 16° de finale. Aucun retard n'est constaté et la mise en place du calendrier des tours de Coupe à jouer sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission des compétitions seniors.

4. **Proposition de modifications du nombre de forfaits pour le championnat séniors de D5.**

Compte-tenu de la situation générée par la COVID, de la diminution importante du nombre de licenciés séniors sur ces deux dernières saisons, la commission a fait une proposition au CODIR du D.O.F pour **qu'a la saison 2021-2022** , la possibilité d'étendre le nombre de forfaits de 3 à 5 avant que l'équipe soit mise forfait général UNIQUEMENT POUR LE CHAMPIONNAT DE D5. L'objectif est de donner de la flexibilité aux équipes et de permettre aux clubs et aux joueurs de continuer à jouer. Proposition validée par le CODIR du 15 décembre et pour mise en application dès janvier 2022 pour le championnat de D5 en cours.

Le Président,
Pierre BIENVENU

Le secrétaire de séance,
Luc VAN HYFTE